

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Etaient Présents 53 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Patrick MAUNAS	à	Paule BERGES
	Pierre-Félix CAUHAPE	à	Daniel LACRAMPE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Pierre MIQUEU-LAHORGUE	suppléant de	Claude LACOUR
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Gérard ROSENTHAL, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, David CORBIN (excusé), Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Gérard BURS (excusé).

RAPPORT N° 06-171109-PER-

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE
ENTRE LE SICTOM ET LE SYNDICAT MIXTE DE LA PIERRE SAINT MARTIN

REÇU

Le 17 NOV. 2017

SOUS-PREFECTURE
D'UNTER-MARIE

M. CASABONNE précise que chaque année, en période hivernale, période de forte activité à la station d'altitude de la Pierre Saint Martin, l'ex Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères faisait appel aux services du Syndicat Mixte de la Pierre Saint Martin pour des prestations de collecte complémentaires.

Dans la continuité de ces dispositions, la Communauté de Communes du Haut Béarn souhaite bénéficier, pour le bon fonctionnement du service intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, d'une mise à disposition des services du Syndicat Mixte de la Pierre Saint Martin.

En vertu notamment de l'article L.5721-9 du CGCT, et après avis du Comité Technique du Syndicat de la Pierre Saint Martin, une convention, en cours de mise au point entre les deux services, précisera les modalités techniques, administratives et financières des prestations réalisées.

Ouï cet exposé

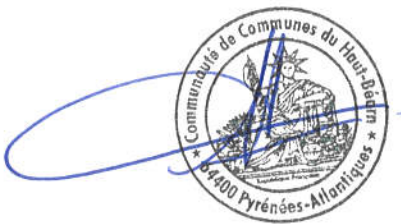
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de service avec le Syndicat Mixte de la Pierre Saint Martin
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 novembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 17.11.17



Le Président

Daniel LACRAMPE

